



Le vélo, ça vous sourit !

La charte des commandements du cycliste

1 - Le code de la route tu respecteras : tu le feras appliquer, notamment pour les plus jeunes et les indisciplinés, par exemple :

- à deux de front maximum, tu pourras rouler, sauf par manque de visibilité, ou si tu es prévenu que tu gênes.
- les feux rouges et les stops, tu respecteras absolument.
- l'angle mort des véhicules tu connaîtras.
- quand automobiliste tu redeviendras, tes amis cyclistes tu respecteras,... en les dépassant à un mètre en agglomération ou 1^m50 hors agglomération ; en ouvrant ta portière, tu prendras garde à lui...

2 - L'équipement obligatoire du vélo , tu retiendras : dispositifs réfléchissants, éclairage, sonnette...

3 - Le port du casque et des gants tu adopteras.

4 - Être visible tu seras : bandes réfléchissantes, vêtements de couleur criante..., pas seulement quand il y a peu de lumière.

5 - À rouler, tu apprendras, la route n'est pas une piste de course, elle ne t'appartient pas.

6 - Les trottoirs, aux enfants tu réserveras.

7 - En toute circonstance, courtois, tu resteras : d'un petit geste de sympathie, le pire des nerveux, tu apaiseras.

Pour en savoir plus, cliquez sur les liens ci-dessous :

**Sur Facebook : Sécurité Cycliste sur la Route
Carolo Cyclo Club (Cliquez sur le « le club » puis sur « charte du cycliste »)**